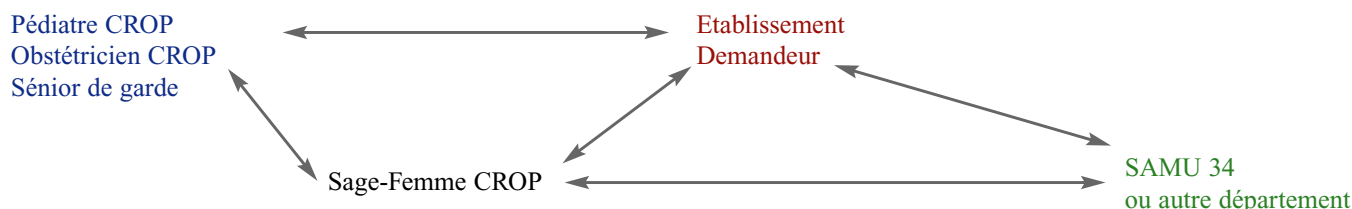


RÉSUMÉ DES INTERACTIONS DANS LE CADRE DE L'ORIENTATION PÉRINATALE

Pour un Transfert Maternel (TM), l'Obstétricien "CROP" décide du transfert immédiat ou différé en concertation avec l'Etablissement demandeur et le Pédiatre Néo-natologue.

Pour un transfert Néo-natal (TNN), le Pédiatre "CROP" décide seul du transfert et du lieu de transfert à partir des disponibilités recensées par la Sage-Femme.

Pour l'organisation du transfert, la Sage Femme "CROP" met en relation l'établissement demandeur avec le SAMU 34 ou le SAMU de son département seul habilité à réaliser la régulation des transports d'Urgence. ■



La Fiche de Transfert Pédiatrique est établie par l'Établissement Demandeur.

La formation des Sages-Femmes qui est une **FORMATION-ACTION** a été le fruit d'une collaboration entre le CESU (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence du CHU de Montpellier) et l'équipe **Obstétrico-Pédiatrique** du CHU Arnaud de Villeneuve-Montpellier.

Elle est aujourd'hui coordonnée par Mme DOMERGUE, Sage-Femme Cadre, responsable du Centre Régional d'Orientation Périnatale et Mme LECOINTE, Sage-Femme Cadre Supérieur, responsable du «Pôle Naissance et Pathologie de la Femme» au CHU de Montpellier.

Le programme de formation de 16 heures comporte :

- ♦ 3 demi-journées de 3 heures consacrées à la connaissance Obstétricale et Pédiatrique du Réseau Périnatal, des différents niveaux de prise en charge, des possibilités techniques d'accueil des mères et des nouveau-nés, des modalités, des modalités de transferts et d'orientation, des aspects médico-légaux.

- ♦ 1 journée de 7 heures animée par l'équipe du SAMU sur les éléments décisionnels du vecteur, les transport et la gestion des appels.

Les demi-journées ont été ouvertes aux Sages-Femmes et Cadres Sages-Femmes des Etablissements Publics et Privés de Santé dans le but de leur permettre d'acquérir une meilleure connaissance de l'environnement et des conditions de fonctionnement du centre.

In fine, l'ensemble des Sages-Femmes du CHU sera formé à l'Orientation. Une seconde session de formation est d'ores et déjà prévue début Décembre 2004.

Sur le site www.perinat-lr.org,

portail professionnel sécurisé vous trouverez :

♦ **A la rubrique formation**

Le détail du programme et les modalités d'inscription à la Formation - Action

♦ **A la rubrique CROP**

Toutes les fiches du CROP, (ces documents sont téléchargeables au format PDF).

♦ **Aux rubriques CROP et transfert**

Un lexique spécifique : transferts, orientations, mutations...

■ **La lettre**
des Actualités Périnatales du
Languedoc-Roussillon

est financée par : la DRASS, l'URCAM,
l'Union Régionale des Médecins Libéraux
du Languedoc Roussillon, le CHU de
Montpellier.

N° ISSN 1634-3506

